

Paris... octobre 1948

Autor(en): **Girod, Renée**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 759

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER » 8.—
Le numéro » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

L'isolement, le manque de cohésion des femmes. sert les intérêts de la force brutale.

May WRIGHT-SEWALL

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

47^{me} Assemblée

Elle siégeait à Neuchâtel et il s'agissait d'exprimer notre reconnaissance au Centre de liaison des sociétés féminines neuchâtelaises, présidé par Mlle Clerc, pour son accueil chaleureux et l'organisation impeccable de ces deux journées.

En ouvrant la séance administrative, le samedi 24 octobre, dans la vaste salle du Grand Conseil neuchâtelais, Mme Jeannet-Nicolet, présidente, prononça quelques paroles de bienvenue à l'adresse des déléguées, venues de toute la Suisse et salua la présence de Mlle Dr Jaussi, représentant l'Office fédéral des arts et métiers (BIGA), Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, M. Liard, représentant la « Semaine suisse ». Elle lut un télégramme de Mme de Montet, ancien membre du comité de l'Alliance et de la présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, empêchée de venir pour cause de maladie.

Elle donna ensuite lecture du rapport du comité qui, cette année, s'est occupé de poursuivre la campagne contre la fréquentation des bars et dancing par la jeunesse, qui a collaboré au travail national dans les commissions fédérales où l'Alliance est représentée, et au travail international par l'intermédiaire du Conseil international des femmes dont l'Alliance est membre. L'Alliance a invité, en juin, à St-Gall, des femmes allemandes et autrichiennes, avec lesquelles les problèmes d'aide à l'enfance et les difficultés rencontrées par les femmes dans ces pays, furent étudiés avec fruit.

Le rapport financier et celui des vérifications des comptes furent approuvés.

Les commissions permanentes de l'Alliance ont poursuivi leur travail. Mlle M. Evard, Dr qui la présida pendant plus de vingt ans et qui se retire, fut nommée membre d'honneur de la commission d'éducation.

Mlle Quinche, présidente de la commission d'études législatives, présenta brièvement quelques commentaires sur la loi de 1932, sur l'alcool, qu'on se propose de modifier et elle soumit à l'Assemblée un projet de résolution qui fut adopté à l'unanimité.

Les femmes suisses, réunies à Neuchâtel, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, après avoir entendu un rapport sur le projet de loi modifiant la loi fédérale sur l'alcool, sont d'avis que les mesures prises pendant la guerre par le Conseil fédéral pour restreindre la distillation d'aliments indispensables et les réserver en première ligne à l'entretien de la population, ainsi que pour assurer un prix équitable aux producteurs, ont donné d'excellents résultats au point de vue hygiénique et fiscal, elles estiment qu'à l'avenir, ces prescriptions devraient être maintenues et incorporées dans la législation ordinaire précitée et elles espèrent que la révision de la loi trouvera la compréhension voulue auprès des électeurs.

Après avoir procédé à l'élection de la nouvelle présidente, Mme Hemmerli-Schindler, qui recueillit la presque totalité des voix, et d'un nouveau membre du comité, Mlle Wuest, on fit l'appel des déléguées (126 sociétés étaient représentées, ce nombre monta à 145 dans la soirée et le lendemain); la Frauenzentrale de Bâle offrit de recevoir l'Assemblée de l'année prochaine.

Le grand travail commença alors: la discussion des nouveaux statuts que doit se donner l'Alliance, si elle veut pouvoir accueillir d'autres grandes sociétés suisses avec lesquelles elle pourra gérer le Secrétariat féminin suisse et agir avec plus d'efficacité encore sur l'opinion publique féminine et les autorités.

Mlle Dr Naegeli, l'un des auteurs du projet, mena les débats avec précision et célérité, débats qui devaient se prolonger pendant de longues heures, tandis que derrière les hautes fenêtres, les feuilles rousses s'agitaient au soleil, puis au vent du soir, les pierres dorées de la Collégiale passaient au mauve, puis au bleu sombre et s'effaçaient enfin dans l'obscurité de la nuit...

Tous les articles importants suscitèrent de nombreuses propositions d'amendement dont quelques-unes seulement furent adoptées par la majorité: il sera fait mention de la Constitution fédérale, à l'article 2, malgré l'opposition de Mlle Quinche qui jugeait, avec raison, que cette constitution devrait être, non pas prise comme base, mais d'abord révisée afin d'y faire à la femme, la place d'une citoyenne jouissant de ses droits politiques.

On augmentera le nombre des membres du comité, on remaniera l'article créant un bureau exécutif et la question des cotisations des sociétés membres de l'Alliance fera l'objet d'un article de règlements et non pas de statuts.

Cette longue discussion fut interrompue par un thé bienvenu avec taillades, offert par les Neuchâtelaises; le buffet, dressé sous les manteaux de deux vastes cheminées du château, avait grand air. Plus tard encore, à l'heure des cloches, un télégramme de Mlle C. Nef, ancienne présidente de l'Alliance, appela la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Enfin, après une proposition de Mme Dr Eder, présidente du Conseil international des Femmes sur un préambule aux statuts, les 27 articles furent adoptés, en attendant la seconde lecture qui fera l'objet d'une assemblée extraordinaire en décembre.

Chaque s'en fut prendre un rapide souper, pour se rendre ensuite, à 20 h. 30 à la Rotonde, où le Centre de liaison neuchâtelais offrait aux déléguées une charmante soirée de musique (choeur de Bevaix, récital de chant par Mlle Marchand, danse du jeune Benkert) et de diction par Mme Nicoud. Puis deux films emmenèrent les spectatrices sur le lac rêveur de Neuchâtel et au cortège de la jeunesse des fêtes du Centenaire.

Le culte réunissait dès le dimanche matin, les déléguées à la Collégiale où Mme Grétillet, pasteur, prêcha eloquemment sur ce texte: « Vous êtes mes témoins ». M. M. Jeanneret, artiste et érudit, nous fit ensuite parcourir les fortifications récemment découvertes, le cloître et quelques salles du Château. Déjà l'heure nous appelait à la salle du Grand Conseil où nous allions entendre un exposé de Mlle R. Girod, Dr sur « Les sociétés féminines et l'Organisation des Nations Unies » exposé qui paraîtra intégralement dans le « Mouvement ». Puis M. Eddy Bauer, recteur de l'Université, parla de « La Suisse en face de l'Europe, en 1948 », conférence dont nous publierons de très larges extraits.

Aussi nous abstenons-nous de commentaires qui seraient élogieux pour la forme, mais peut-être critiqués sur le fond.

A 13 heures, le banquet officiel réunissait, à la Rotonde, près de 130 convives.

ATTENTION!

Les abonnés au **Mouvement Féministe** reçoivent d'office, „**FEMME SUISSE**“, ils n'ont pas à payer d'abonnement pour cette feuille puisque c'est la forme qu'à prise leur journal le troisième samedi du mois, „**Femme Suisse**“ fait partie de leur abonnement régulier.

D'aimables paroles furent prononcées par M. Humbert-Droz, conseiller communal, représentant les autorités neuchâtelaises, qui offrirent à chaque déléguée une publication du Centenaire, par M. Eddy Bauer, attirant notre attention sur les étudiantes, par M. Liard, de la « Semaine suisse » qui offrit aux femmes le droit de vote dans les magasins, pour opter entre la marchandise nationale et l'autre; par Mme D. Berthoud, écrivain, chargée de présenter le canton aux convives, et qui le fit avec beaucoup d'esprit. Enfin, Mme Perret (Montreux) exprima la reconnaissance des femmes suisses à l'égard de Mme Jeannet qui s'est dévouée pendant quatre ans, à la tête de notre Alliance, qui l'a fait avec tout son cœur, inspirée par un haut idéal; dominée par l'émotion, Mme Jeannet, à qui on offrit une gerbe de fleurs, remercia l'assistance qui la saluait d'un vibrant « qu'elle vive! ».

Avant de prendre congé et de rentrer chez soi les mains pleines de souvenirs et le cœur plein de reconnaissance pour une hospitalité si généreuse, les déléguées eurent encore l'occasion de faire une promenade en bateau, dernière attention de nos hôtes, sur un lac lumineux, paré de quelques voiles, devant le panorama inoubliable et merveilleusement pur de la chaîne des Alpes.

A. W. G.

Paris... octobre 1948

Si l'un des auteurs parisiens du début du siècle, un de ceux qui ont dépeint les femmes comme des poupées futiles, échevelées, amoralles même, se fut promené le 5 octobre dernier dans l'avenue, célèbre pour ses élégances, des Champs-Élysées, il eût été bien surpris... En effet, chose nouvelle, d'authentiques françaises, membres du Conseil Municipal de la Ville de Paris recevaient à déjeuner au Restaurant Ledoyen, les femmes déléguées à l'Assemblée Générale des Nations Unies et les membres du bureau du Conseil International des Femmes. Une table de 25 personnes sans un homme, des roses à profusion, la simplicité — qui n'exclut pas le bon goût — des toilettes, le sérieux, la gravité même des conversations l'eussent sans doute fort étonné...

En effet les temps ont changé, et si, dans la belle lumière automnale, Paris est aussi séduisant aussi beau qu'autrefois, deux guerres ont laissé leurs traces et transformé bien des choses. La France a souffert durement, au cours des années d'occupation. Les femmes en ont pris courageusement leur part, et sont devenues conscientes de leurs devoirs civiques et politiques. Maintenant dans leur pays qui relève ses ruines et prépare un meilleur avenir, elles travaillent, avec enthousiasme, dans tous les domaines anciens et nouveaux, et avec les hommes elles portent les responsabilités nationales.

C'est pourquoi, lorsque l'occasion s'en présente, elles accueillent avec plaisir des représentantes d'autres pays qui, comme elles, sont conscientes de leurs possibilités, et des devoirs de l'heure. Pour nous Suissesses, c'est nouveau de voir des fem-

mes jeunes et charmantes, des mères de famille, remplir avec compétence et sérieux des fonctions officielles. Mme Debré, vice-présidente du Conseil Municipal, et Mme Georges Picot, qui porte le titre de Syndic de la Ville de Paris prononcèrent d'aimables paroles de bienvenue auxquelles répondirent Dr Jeanne Eder, Présidente du C. I. F. et Lady Numburnholme, vice-présidente et doyenne de notre groupe.

Le lendemain c'est à l'Hôtel de Ville que nous fûmes accueillies avec toute l'élégance de la tradition française. Nous eûmes l'occasion d'y rencontrer de nombreuses personnalités féminines intéressantes. Oui, en vérité Mme Pichon-Landry, Présidente du Conseil National des Femmes Françaises avait admirablement organisé notre court séjour, qui prévu pour un programme de travail très chargé, fut tout au long un enchantement par la bonne grâce de l'accueil qui nous fut réservé chez nos hôtes du Conseil français. Paris est plus que jamais, ces temps, le rendez-vous des cinq continents. Dans les clubs, dans les salons, dans les couloirs du Palais de Chaillot on retrouve des amis venus de loin dans le temps comme dans l'espace.

Grâce à l'activité intelligente de son agent de liaison, Mme D. Barney, le C. I. F. entretient d'excellents rapports avec les différentes sections des Nations Unies, et tout spécialement avec le Conseil économique et social dont il est un membre avec statut consultatif.

C'est pourquoi une délégation de son bureau fut l'honneur d'être reçue par le Président de l'Assemblée au Palais de Chaillot. Mme Eder exposa brillamment le but et les projets de notre association. Elle était secondée par la Baronne P. Boël présidente d'honneur, par Lady Numburnholme et par Mme Pichon-Landry. Le mémorandum qui fut remis au Président de l'Assemblée fut reçu avec appréciation, et même si bien accueilli, qu'il fut jugé digne d'être communiqué à toutes les délégations comme message présidentiel. Voici la traduction du texte anglais:

« Le C. I. F. désire tout d'abord exprimer sa reconnaissance pour le privilège qui lui est accordé de participer au travail des Nations Unies, appréciant tout particulièrement la valeur du statut consultatif, et l'occasion donnée de travailler avec les sections non-gouvernementales d'information et de liaison. Il exprime l'espoir qu'avec le développement des N. U. l'idéal de relations amicales et pacifiques entre les Etats se réalisera. »

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE



II

Travail du C. I. F. en faveur des N. U.

Comme organisation non-gouvernementale, le C. I. F. est un moyen d'expression de l'opinion publique. Il groupe des femmes de milieux très divers, expertes dans les questions économiques et sociales, et peut appuyer et recommander les Déclarations et Conventions du Conseil Economique et Social, telles la Déclaration des Droits de l'Homme, les conventions sur la traite des femmes, la répression des stupéfians, les projets de convention concernant le Génocide, etc., etc.

Par ses conseils nationaux, et ses commissions permanentes, il aide à résoudre des problèmes tels que l'établissement des réfugiés avec leurs familles, la reconstruction en matière d'éducation, et le développement d'une collaboration effective entre les Organisations non-gouvernementales et les N. U.

III

Principes fondamentaux.

Le C. I. F. s'oppose fermement à toute discrimination de sexe, de race et de religion, comme l'expriment ses statuts et le préambule de la Charte des N. U. par les mots : « ... proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations grandes et petites ».

Dr Renée Girod.

Une commémoration

à l'Ecole d'Etudes sociales de Genève

1918-1948 : trente ans se sont écoulés depuis la fondation de l'Ecole d'études sociales, dont les premiers cours furent donnés précisément dans cette salle de l'Athénée où, pour fêter l'événement, le Comité directeur avait voulu, à côté de tous ceux qui contribuent à la bonne marche de l'institution, à côté aussi des élèves, convoquer les amis.

M. Robert Dottrens, président du Comité, fait revivre le passé, évoquant les figures des pionniers et de tous ceux dont le dévouement, l'énergie, la compétence réussissent à vaincre les difficultés, qui ne manquent pas, pour amener l'Ecole à la situation qu'elle occupe aujourd'hui, à la réputation dont elle jouit à l'étranger comme en Suisse.

Mlle E. Burckard, trésorière depuis 27 ans a assisté elle-même au développement graduel de l'Ecole de Malagnou, elle relève le fait que le nombre des élèves n'a cessé de croître jusqu'à l'affluence depuis les treize et sept du début.

M. H. Delarue, directeur de la bibliothèque publique et universitaire et professeur à l'Ecole des bibliothécaires, fait remarquer à l'auditoire que, lorsqu'il fut question d'organiser un service de bibliothécaires, chacun se demandait où allait conduire cette initiative : les offres de places pour bibliothécaires étant peu nombreuses.

La réussite fut inespérée. Les premières diplômées, au nombre desquelles il faut citer Mlle Rivier, rendirent de si grands services dans les postes où elles furent nommées, que, depuis lors, les candidates ont toujours trouvé du travail.

C'est le tour de la directrice, Mlle H.-L. Cornaz. S'adressant aux élèves, elle veut, ce soir, à l'ouverture d'un nouveau semestre,

les éclairer sur leur tâche future, et non seulement sur les connaissances techniques, indispensables aujourd'hui, mais aussi sur la grandeur de leur mission.

Mlle Nossy parla avec émotion au nom des anciennes élèves et M. Albert Picot, conseiller d'Etat, vint apporter les vœux des autorités.

Suivit un agréable intermède musical : chant avec accompagnement de piano, après quoi le président donna la parole à Mlle A. Racine, directrice de l'Ecole centrale de service social et professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Un beau titre de conférence pour l'occasion : « Grandeur et servitude du service social ». L'année 1948 compte dans les annales du service social. Il y a 50 ans qu'avait lieu le premier cours à New-York ; maintenant il y a de par le monde plus de 200 écoles sociales, dont 15 en Belgique où l'on fait actuellement un grand effort pour élargir les débouchés.

D'une façon générale, la conférencière estime que les travailleurs sociaux ne jouissent pas de la considération qui leur serait due, à commencer par le traitement, souvent inférieur à celui d'une dactylo de dix-sept ans, et, dit-elle encore, comme ce sont surtout des femmes — et des femmes bien préparées — qui se consacrent au service social, trop souvent des hommes non préparés prennent leur place. Pour organiser solidement la profession, il convient de donner aux élèves une idée réaliste des choses en leur apprenant, entre autres, à combattre les préjugés.

Après cette intéressante, mais forcément longue séance, un certain nombre d'invités se retrouvèrent avec les organisateurs dans la proche et accueillante Maison internationale des étudiants où des conversations particulières se nouèrent au cours de la réception.

M.-L. P.

DE-CI, DE-LA

La première sénatrice aux Etats-Unis.

La députée républicaine Margaret Chase Smith, qui a déjà fait cinq législatures à la Chambre des représentants, a été élue au Sénat à l'occasion d'une élection complémentaire. Cette première sénatrice est âgée de 49 ans, elle exerçait auparavant la profession de téléphoniste.

Les femmes dans les commissions officielles du canton de Fribourg.

Sur une quarantaine de commissions où la présence de femmes serait désirable et qui comptent 372 membres, on ne relève la présence que de 12 femmes (1 dans la Commission des études, 6 dans la Commission d'apprentissage pour la profession de couturière, 1 dans celle des coiffeuses, 1 dans la Commission de la bibliothèque cantonale et universitaire, 1 dans la Commission administrative, fondation del Soto N. 1, 2 dans la Commission Jeanne-Marie, aide aux enfants tuberculeux).

Les commissions scolaires dépendent des communes, la loi fribourgeoise ne fait pas d'opposition à ce que les femmes en fassent partie, on devrait utiliser cette possibilité.

Les commissions d'assistance cantonale, ne comptent qu'une femme sur 25 membres.

Les commissions d'hygiène ne comptent que des membres masculins (sauf la fondation Jeanne-Marie déjà citée). Et pourtant leur présence serait utile au conseil d'administration de l'Hôpital cantonal, à la commission de santé et à la commission préconsultative du sanatorium cantonal.

la vie même, de la vie de ces bagnardes en robe rayée dont l'existence était chaque jour à la merci d'un caprice des sadiques, hommes ou femmes S. S., qui les gardaient.

Toutes les scènes de ce film admirable seraient à citer, depuis l'arrivée des lamentables trains, à la descente desquels les familles se cherchent anxieusement, redoutant par dessus tout l'atroce séparation — visions qui ravivent de si pénibles souvenirs pour ceux qui les ont vécues... — jusqu'aux « sélections », au cours desquelles les surveillantes S. S. désignent par jeu telle ou telle prisonnière pour le grand départ, vers l'Asphixie par le gaz...

On ne peut passer sous silence, dans un journal plus spécialement destiné aux femmes, l'horreur de l'assassinat d'un nouveau-né par un médecin S. S., ni cet émouvant convoi d'enfants dont, quelques instants plus tard, une image nous montre les pauvres jouets relégués dans une des chambres où les nazis rangeaient les objets ayant appartenu à leurs victimes... On ne peut pas non plus glisser sur l'infirmerie d'Auschwitz, avec ses planches sans draps sur lesquelles s'entassaient, dans une contagion meurtrière, toutes les malades, l'infirmerie sans médicaments autres que le poison, où, seule, la charité des infirmières — des déportées,

IN MEMORIAM

Marie Tribolet

Cette femme d'élite, fondatrice de la section neuchâteloise d'utilité publique des femmes suisses, vient de s'éteindre à Neuchâtel, après une longue vie, entièrement vouée au service du prochain. Son œuvre maîtresse fut la création du « Restaurant neuchâtelois sans alcool ». Les belles salles servent de lieu de réunion à bon nombre de sociétés, entre autres l'Association du suffrage féminin, dont Marie Tribolet fut un membre zélé et fidèle.

Dès la première guerre, Marie Tribolet créa des œuvres d'entraide et d'utilité publique fort appréciées ; son foyer d'accueil pour enfants, au sortir de l'école rendit les plus grands services aux mères occupées hors de la maison — toutes les détresses trouvaient chez elle une oreille attentive.

Toutes ces activités n'empêchèrent pas Marie Tribolet d'exercer, jusqu'à la retraite, une activité professionnelle fort appréciée ; elle fut la première femme à enseigner les sciences commerciales à l'Ecole supérieure de commerce, lors de sa fondation.

Féministe convaincue, elle a su éveiller les énergies de la femme et la rendre consciente des tâches multiples qui l'attendent dans la société.

Elle laissera un souvenir durable dans la ville qu'elle a tant aimée et où elle a déployé une si grande activité, toute au service des autres.

C. W.

Jeanne Guisan

Dans le petit cimetière d'Epalinges a été enseveli, le 24 septembre, une femme d'élite, une excellente pédagogue, une philanthrope discrète, Mlle Jeanne Guisan, la sœur du professeur de théologie René Guisan, dont le souvenir n'est pas perdu. Mlle Guisan possédait à Epalinges, avec son amie Mlle R. Demiéville, une petite maison de campagne où elle a passé des jours paisibles lorsqu'elle dut plus ou moins renoncer à ses courses de montagne.

Mlle Guisan a enseigné pendant 27 ans à l'Ecole Vinet, que son frère a dirigée, et qu'elle aussi a dirigée par interim ; de son école, elle savait tout ; elle connaissait tout le corps enseignant, toutes les élèves. L'Ecole Vinet occupait toutes ses pensées ou pres-

Pas de femme non plus dans les commissions qui s'occupent d'assurances sociales.

S. F.

Une loi qui tient compte de l'égalité des sexes.

Une loi adoptée le 2 octobre par le Grand Conseil de Genève, sur l'organisation de l'assistance publique médicale (soins aux malades, blessés et infirmes indigents) stipule que des représentants du personnel seront membres de la commission administrative des établissements hospitaliers en question. On choisira ces représentants du personnel parmi les fonctionnaires et employés des deux sexes, de nationalité suisse, engagés à titre régulier.

Merci aux députés qui ont bien voulu insister pour que le personnel féminin fût représenté.

Les veuves et les patentes d'auberge.

Une veuve du canton de Bâle-Campagne s'était vu refuser une patente pour ouvrir

une auberge, parce que ces patentes ne sont pas délivrées aux femmes célibataires, divorcées ou veuves ; l'intéressée forma un recours de droit public au Tribunal fédéral contre cette décision du Conseil d'Etat de Bâle-Campagne. La Cour de droit public du Tribunal fédéral lui a donné raison et a annulé l'arrêté du Conseil d'Etat.

que, et elle a rédigé avec ferveur l'intéressant journal des Anciennes Elèves. Pendant des dizaines d'années, elle s'est consacrée également à l'Hospice de l'Enfance, où elle s'occupait des petits malades. Elle avait été infirmière, sauf erreur en France, pendant l'autre guerre, et suivait de près le développement de La Source, école de garde-malades de la Suisse romande ; elle faisait partie du conseil de l'école depuis 1923.

Mlle Guisan a été une des fondatrices de la section de Lausanne du Club suisse de femmes alpinistes, en 1918, et elle a rédigé son journal mensuel, où elle a fait paraître maints articles, des souvenirs racontés avec humour ; elle avait une façon bien à elle de s'exprimer, de raconter ; elle savait beaucoup de choses, avait rencontré beaucoup de gens intéressants. C'était une personnalité d'une grande valeur, qui a beaucoup donné.

S. B.

M^{me} Wasserfallen

Mme Marie Wasserfallen-Ducommun... qui s'est paisiblement endormie au soir de la journée du 30 septembre dans sa 81me année fut une pionnière du mouvement suffragiste neuchâtelois. Membre fondatrice de la section de la Chaux-de-Fonds, il y a plus de 40 ans, à une époque où il était moins bien porté encore qu'aujourd'hui d'être notoirement partisan du droit de vote des femmes, elle le fut avec une profonde conviction, avec ferveur, fidélité et distinction.

Educatrice née, mère de 6 enfants dont elle suivait les études avec intérêt, elle abordait les questions suffragistes et féministes sous l'angle d'une éducation meilleure et plus appropriée de la femme à ses tâches, comme aussi devait être poussée l'éducation du public, des autorités par des femmes capables et dignes. Elle aimait toujours le travail bien fait, la haute tenue en tout et partout.

A 80 ans, en mars dernier pendant la campagne suffragiste des Neuchâteloises, elle nous envoyait de sa belle écriture ferme un message d'affectueux intérêt, nous rappelant que « son vieux cœur toujours suffragiste » appuyait les efforts de celles qui étaient à la brèche.

M.-H. D.

une auberge, parce que ces patentes ne sont pas délivrées aux femmes célibataires, divorcées ou veuves ; l'intéressée forma un recours de droit public au Tribunal fédéral contre cette décision du Conseil d'Etat de Bâle-Campagne. La Cour de droit public du Tribunal fédéral lui a donné raison et a annulé l'arrêté du Conseil d'Etat.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
Ecole LÉMANIA
LAUSANNE

45 professeurs
4 thématiques
programmes individuels
gain de temps

Le premier grand film réalisé par des femmes :

La Fédération des Déportés et Internés politiques vient de présenter à Paris, Salle Pleyel, un film composé par des femmes rescapées des camps de la mort, et particulièrement d'Auschwitz :

La dernière étape

(de notre correspondante à Paris : Janine AUSCHER)

La dernière étape est celle qui mène aux chambres à gaz et aux fours crématoires. Il appartenait à une équipe polonaise, exclusivement féminine, de tourner le premier film ayant pour sujet la vie des déportées, vouées à une mort atroce. Jusqu'ici, on n'avait livré au public que quelques bandes documentaires ; à dater d'aujourd'hui, tous les pays du monde verront un grand film, magistralement conçu et exécuté, et qui, par surcroît, est l'œuvre de rescapées d'Auschwitz auxquelles on ne peut, certes, adresser le reproche de manquer de puissance...

Car, malgré ou à cause de sa sobriété, ce film baigne dans une atmosphère dramatique indiscutable ; toutefois le drame ne naît pas ici d'une intrigue compliquée mais bien de

elles aussi — pouvait soulager un peu leurs sœurs de misère...

Les mouvements de foules sont admirablement réglés, tel ce départ pour le chantier de travail, aux sons d'une marche joyeuse exécutée par l'orchestre du camp — composé de détenues — cet orchestre que le sadisme des bourreaux contraignait de jouer pendant les exécutions même... Remarquables aussi des tableaux tels que le départ pour la chambre à gaz d'un convoi de Françaises clamant une Marseillaise suprême... l'organisation d'une Résistance intérieure en liaison avec le camp des hommes et même avec l'extérieur, la visite de la Commission de la Croix-Rouge, en l'honneur de laquelle, sur ordre des S. S., les lits de planches se garnissent de draps, d'oreillers et de couvertures, les rayons se couvrent de médicaments — autres que le poison... — et au cours de laquelle les nazis font passer pour folle la doctoresse qui a le courage de crier la vérité aux visiteurs — qui, d'ailleurs, ne la croient pas — courage qu'elle payera le soir même d'une mort par des tortures sur lesquelles on a le tact de ne pas insister.

De la première à la dernière image de ce film — dont les photographies sont splendides, les dialogues d'une vérité saisissante, l'interprétation sans une fausse note — on

est étreint par l'ambiance bouleversante de cet univers concentrationnaire. Tout concourt à faire de ce film un chef-d'œuvre qui trouve sa place à côté de « La bataille du rail » et de « Rome, ville ouverte ».

Il était précédé d'une fort belle introduction du R. P. Riquet, vice-président de la Fédération des Internés et Déportés politiques, éloquent prédicateur à Notre Dame de Paris, qui se porta garant de la véracité des scènes évoquées dans « La dernière étape » par la metteuse en scène, Wanda Jakubowska, et la scénariste, Gerda Schneider, et qui, au passage, rendit un hommage ému à la mémoire d'une Française de religion juive, Mme Guettin, créatrice des mouvements d'assistance sociale à l'Hôpital, qui mourut noblement en déportation, après avoir consacré soixante ans de sa vie à une œuvre de dévouement.

Le R. P. Riquet souhaita, en terminant, que se réalise un jour l'espoir exprimé par l'héroïne du film qui meurt en suppliant : « Plus jamais d'Auschwitz ! ». Hélas, la cruauté humaine disparaîtra-t-elle jamais de la face de la terre ?...

Janine Auscher.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.